

**VILLE de MONTBARD**  
B.P. 90  
21506 MONTBARD CEDEX

**ARRETE N° 2026-69**  
***Occupation du domaine public***  
*Rue d'Abrantès*

**LE MAIRE DE MONTBARD,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

**VU** le Code de la Route ;

**CONSIDERANT** la demande de l'entreprise M2G Toiture ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'entreprise M2G Toiture est autorisée à mettre en place un échafaudage et à réserver deux places de stationnement au droit du 11 rue d'Abrantès, en raison de travaux de réfection de toiture, du lundi 13 avril au lundi 29 juin 2026.

**ARTICLE 2** : L'entreprise M2G Toiture maintiendra un passage pour piétons entre l'échafaudage en place et les emplacements réservés pour les véhicules d'entreprise.

**ARTICLE 3** : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise M2G Toiture qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'entreprise M2G Toiture devra maintenir l'accès aux riverains et aux services de secours en cas de nécessité.

**ARTICLE 4** : L'entreprise M2G Toiture, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au Conseil Départemental.